

**«LA RECHERCHE DOCUMENTAIRE EN DROIT»\***

par René PEPIN\*\*

Troisième édition, à jour au premier novembre 1994, ce volume compte 30 pages de plus (250 au total) que la précédente de 1988. C'est un ouvrage indispensable à tout étudiant, professeur ou juriste qui veut réaliser un travail professionnel. Véritable texte de base qui explique comment accéder aux sources du droit : lois, règlements, jurisprudence, doctrine.

En avant-propos les auteurs mentionnent les principales modifications apportées à l'édition antérieure de leur ouvrage. Les outils documentaires sont mieux décrits et leur contenu est expliqué plus longuement. Un plus grand nombre de tableaux présentent schématiquement l'information et permettent au lecteur de trouver plus vite celle désirée. Le regroupement des démarches par juridiction permet une plus grande facilité d'application. Modernisme oblige, les instruments de recherche informatiques occupent une plus grande place. Au début, un chapitre explique les possibilités et les limites de ce type de recherche, et présente les principales ressources informatiques. Chacun de ces chapitres donne une description des banques de données disponibles, gratuites ou non.

Les douze chapitres de la table des matières orientent rapidement le lecteur vers la source du droit qui l'intéresse : loi québécoise, règlement fédéral, jurisprudence du Canada et des différentes provinces, etc. Chaque chapitre commence par un plan détaillé. Personnellement, nous préférons la présentation de l'édition de 1988, comportant un plan détaillé général, au début du volume.

Le chapitre introductif est particulièrement utile à l'étudiant. Sans être une méthodologie du travail juridique (Denis Le May a d'ailleurs fait paraître un livre sur ce sujet en 1990 chez le même éditeur) il donne une vue à vol d'oiseau de ce qu'est la recherche documentaire, ses limites et ses contraintes. L'étudiant pourra mieux comprendre quelle utilisation il pourra faire du reste de l'ouvrage.

---

\*. Denis Le May et Dominique Goubau, *La recherche documentaire en droit*, Montréal, Wilson & Lafleur Itée, 1994, 250 p.

\*\* . Professeur à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke.

Au niveau des règlements, un chapitre est consacré aux principales étapes de leur adoption, les mécanismes d'entrée en vigueur, et la complexe question de leur modification ou de leur abrogation. Que se passe-t-il si la loi habilitante est modifiée ou abrogée? Un règlement peut-il être abrogé par un autre règlement adopté en vertu d'une autre loi, etc.?

Une des grandes qualités de cet ouvrage est d'être complet. Qu'il s'agisse de lois, de règlements, ou d'autres sources juridiques, les auteurs font une présentation des grands instruments de repérage. Ils expliquent de façon détaillée le contenu de ceux présentement disponibles ou qui l'ont été, et les diverses façons dont il est possible de les consulter. Le chercheur s'intéresse-t-il à une loi, refondue ou non, ou à ses modifications, ou à sa mise en vigueur? Il trouvera vite les index, tableaux, répertoires, etc., utiles. Des stratégies de recherche lui sont proposées, différentes selon l'information dont il dispose : le titre de la loi, ou son sujet, ou le numéro du projet de loi. Par exemple, le chapitre sur la jurisprudence présente cinq grandes approches possibles de recherche.

L'ouvrage a aussi le grand mérite de constituer une mise à jour des instruments de recherche. Le chercheur chevronné saura s'il existe de nouveaux instruments de repérage des lois adoptées après la parution du dernier volume annuel, s'il y a de nouveaux processus de mise en vigueur des règlements, ou si le contenu de la Gazette du Canada, partie II ou III a été modifié. Il traite aussi du nouveau *Code civil* entré en vigueur en janvier 1994 : ses diverses éditions, les outils immédiatement utiles pour son étude, son statut juridique, etc.

Le volume renferme plusieurs autres renseignements utiles. Par exemple, les chapitres sur les lois donnent les dates d'ouverture et de prorogation de chaque session des parlements québécois et fédéral, et la concordance entre les citations des lois faites par année de règne et par année de calendrier. On précise le contenu du *Journal des débats*, et on montre schématiquement le cheminement d'un projet de loi. Pour chaque province canadienne, des tableaux indiquent le nom du recueil des lois refondues, du recueil sessionnel, la procédure (sommairement) de repérage des mises à jour, des modifications, et la disponibilité des textes en version informatisée.

En somme, c'est un ouvrage essentiel et extrêmement bien fait, aidant à rentabiliser le peu de temps disponible pour les fins de la recherche. Les auteurs

rapportent dans leur introduction que deux études effectuées à 20 ans d'intervalle concluent semblablement que presque la moitié des avocats consacrent 15% ou moins de leur temps à la recherche. C'est peu si la bibliothèque du juriste est, comme on se plaît à le dire, le laboratoire lui permettant de fournir un travail de qualité professionnelle.